

**AVIS SUR :**

[Déclaration de projet n°2 du PLUiH - Aménagement du Col de la Faucille \(paysdegexagglo.fr\)](http://paysdegexagglo.fr)

Cette procédure porte sur le projet d'aménagement du Col de la Faucille par l'implantation d'activités 4 saisons sur les communes de Gex et Mijoux.

**Objet :** *fin de la concertation relative à la Déclaration de projet N°2 emportant  
Mise en compatibilité du PLUiH - Aménagement du Col de la Faucille*

Les membres du CODEV (Conseil Local de Développement) prennent acte de l'avis administratif de Pays de Gex Agglo (la communauté d'agglomération du Pays de Gex) relatif à la Déclaration de projet N°2. Effectivement, le CoDev loue la volonté de Pays de Gex Agglo de concerter les citoyens dans le projet d'aménagement du col de la Faucille et de prendre également un bilan de la concertation.

De plus, le CoDev, souhaite donner un avis général. En effet, nous proposons l'exploitation en continu des installations de remontées mécaniques. Cet avis ne concerne pas uniquement le site du Col de la Faucille et l'ensemble de la station des Monts Jura, comme Crozet-Lélex et La Vattay. Tous ces sites ont des atouts uniques et abordables à l'année.

Par ailleurs, la volonté de vouloir promouvoir du tourisme 4 saisons doit être en corrélation avec la protection de l'environnement. En effet, il ne faudrait pas détruire des espaces de forêt et il vaudrait mieux améliorer ce qu'il existe déjà. L'espace existant déjà utilisé est largement suffisant. Il n'y a pas besoin d'expansion. De surcroit, nous avons des projets et des solutions à vous proposer.